

Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn

Nombre de membres : 67 Séance du 03 novembre 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 57
Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Marie-Antoinette HITTLER, M Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Louis BERTRAND, M Thierry FUCHS, M Christian GANGLOFF, M Claude HOLTZMANN, M Jacky KELLER, M Jacques LOBSTEIN, M Charles MEYER, M Alexis OTT, M Jean-Paul ROHMER, M Marc SCHAEFER, M André SCHMITT, M Dominique SCHNEIDER, M Charles SUSS, M Maurice WEGMANN, M Jean WEISHAAR.
Représentés respectivement par (suppléants) : Mme Cathy BRUCK, Mme Catherine KERN, Mme Evelyne LEDIG, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Pierre FABACHER, M Olivier MERTZ, M Pascal MORITZ, M Nicolas NAGEL.

DEL. N° 122.2008conseil
OBJET : Contrat de territoire : Candidature à la contractualisation « Hommes et Territoires » avec le conseil général du Bas-Rhin.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le plan de développement de la communauté de communes 2000-2006 et la décision du conseil communautaire d'engager son actualisation,

Vu l'avis du bureau du 20 octobre 2008,

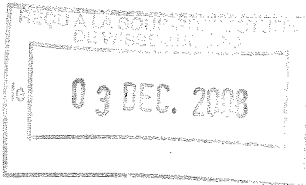
Entendu l'exposé de M. le conseiller général du canton et des agents des services du conseil général,

Entendu l'exposé du président M. HAAS

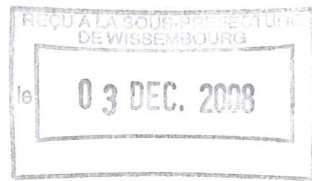
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

–D'engager les démarches en vue de la contractualisation « Hommes et Territoires » avec le conseil général du Bas-Rhin,

–De demander au président d'adresser au président du conseil général une lettre d'intention exposant les attentes du territoire, valant acte de candidature à la démarche.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 novembre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Jean-Marie HAAS

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.

